

Compte rendu de la réunion de Conseil du Jeudi 16 Septembre 2021

*Absente excusée : Acerbis Céline

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 Juillet ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité

***Lotissement « Champs Malins 2 » : présentation de l'étude faisabilité de la 2^{ème} tranche du lotissement.**

Monsieur le maire rappelle que l'étude faisabilité de la 2^{ème} tranche de lotissement « Champs Malins » a été confiée à la SARL « Cabinet Colin Olivier et Associés » de Champagnole. Une première proposition de découpage des lots est présentée, à savoir la création de 11 lots (6 parcelles en continuité de la 1^{ère} tranche de lotissement) et 5 parcelles situées derrière les propriétés de M/Mme Vandelle et M Clément/Mme Begnis. La taille des lots varie de 557 à 1 135 m² avec un lot de 2 394 m² qui accueillera 4 logements. A noter que la densité imposée par le PLU est de 12 logements/ha. L'implantation des maisons respecte les orientations d'aménagement définies dans le PLU. La rue des « Champs Malins » est prolongée, elle peut, à terme, rejoindre la RN5. La rue « Rouget de Lisle » est prolongée et dessert 3 lots et se termine en impasse avec une aire de retournement pompiers. La rue de « La Mouthe » est prolongée également et dessert 3 lots.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, les élus valident à l'unanimité des membres présents cette esquisse et demande au cabinet Colin de poursuivre sa mission (Etude de la Loi sur l'Eau* Etude de Sols...)

En parallèle l'assistance du SIDEC a été sollicité pour prévoir l'électrification de la 2^{ème} tranche du lotissement « Champs Malins 2 ». Monsieur Christian RENARD, chargé d'affaire technique, prendra contact pour fixer un rendez-vous de pré-piquetage sur place.

L'objectif de cette rencontre est d'informer les élus des contraintes éventuelles et de recueillir les éléments nécessaires à un premier chiffrage estimatif.

***Renouvellement du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement)**

Monsieur le maire fait savoir qu'il a été destinataire d'un courrier de la Chambre d'Agriculture du Jura lui demandant, (dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'AFR dont la fin de mandat est prévue le 31/12/2021), de désigner de nouveaux membres. La procédure de renouvellement prévoit la désignation de 4 membres propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture et 4 membres désignés par le Conseil Municipal. Après concertation avec le bureau de l'AFR actuellement en place, les personnes suivantes ont été retenues pour faire partie du prochain bureau, à savoir : MM Besançon Jean, Devaux Mickaël, Jouham Claude, Rousseau Stéphane. A noter que le maire est membre de droit, en plus des désignations.

***Equipement Salle de la Vouivre**

Monsieur le maire fait savoir que la demande de subvention DST pour l'équipement de la Salle de la Vouivre, déposée en Avril 2021 a reçu un avis défavorable du Conseil Départemental car ces opérations d'équipement mobilier ont été assimilées à des dépenses de fonctionnement. Un nouveau devis a été sollicité auprès des Ets Bourcet pour un montant de 15 681.66 € HT soit 18 822.18 € TTC pour la réhabilitation de la cuisine de la salle des Fêtes. (Four* Lave-vaisselle* Meubles de rangement).

→ Devis validé à la majorité des membres présents (9 Pour/1 Abstention)

*Détermination du loyer du futur local « MK Informatique »

Monsieur le maire fait savoir que le local commercial vacant (en face du Panier-Sympa) sera loué à M Morel Kevin (MK Informatique) qui souhaite bénéficier d'un espace commercial plus spacieux puisqu'il souhaite développer son activité. Après en avoir délibéré les élus, à la majorité des membres présents (M Morel Kevin ayant quitté la salle lors du débat sur le sujet, n'a pas participé au vote, ne pouvant être juge et partie) fixent le loyer de ce futur commerce à 400 € HT.

Pour information : un accord de principe est donné à l'implantation d'un Relais «pick-up » (réception des colis) qui sera implanté dans le commerce informatique et fonctionnel début Octobre

*Créances irrécouvrables.

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal de courriers du comptable du SGC de Poligny (Trésorerie) relatif à des restes à recouvrer.

Plusieurs administrés ont été déclarés insolvables par la commission de surendettement du Jura

- Placé devant ces faits, et après en avoir délibéré, le conseil municipal ne peut que donner un accord de principe et *accepte de porter la somme de 1 929.54 € en pertes sur créances irrécouvrables, à l'article 6542.(Ordures Ménagères, Loyers...)*

Questions diverses :

- Inscription affouage : la date limite d'inscription pour obtenir un lot d'affouage pour la saison 2021/2022 a été fixée au 01 Octobre prochain.

•Compte-rendu de réunions :

► Projet chaufferie: Monsieur le maire fait savoir qu'il a rencontré avec Mr Rousseau Stéphane 1^{er} adjoint, courant Juillet 2021 la société WEYA 92240 MALAKOFF en présence de responsables de la Communauté de Communes de Champagnole, en charge des sujets « Environnement et Plan Climat » .

Les membres de la communauté de communes ont fait savoir qu'une dizaine de communes ont répondu positivement à une enquête sur un intérêt pour un réseau de chaleur biomasse. Des actions s'ensuivent sur la création d'une plateforme de bois déchiquetés et l'étude des besoins potentiels au niveau des communes. La Communauté de Communes est accompagnée par l'AJENA dans ses études de besoin. A ce stade, elle estime que ses besoins doivent se préciser avant d'exprimer une demande éventuelle à WEYA.

A l'échelle de la commune de Montrond, 2 sujets sont présentés :

1 :Rénovation de la chaufferie de l'école publique qui présente des signes de faiblesses. Aucune étude n'est lancée pour le moment. Il n'est pas envisagé de raccorder l'école à une chaufferie collective puisqu'elle se situe de l'autre côté de la RN5.

2 : Création d'une chaufferie biomasse pour alimenter le bâtiment supérette (commerces + logements) ainsi que la future maison des aînés qui devrait s'installer sur le site de l'ancienne scierie. Une étude de faisabilité a été menée par l'AJENA. Des premières pistes de solutions préfabriquées sont évoquées.

WEYA a transmis un chiffrage pour une étude de faisabilité bois pour un montant HT de 3 900 € HT (4 680 € TTC)

→ la commune souhaite se rapprocher de la CCCNJ qui a regroupé les besoins des communes intéressées et qui sera plus à même d'avancer sur le dossier...

► **Fibre optique** : une réunion a eu lieu en mairie de Montrond en présence de nombreux maires des communes voisines dans le cadre du déploiement de la fibre optique. C'est la société Altitude Fibre 39 de Lons le Saunier, représentée par Mme Maud Ravel, Directrice qui a signé une convention avec le Département du Jura. Cette entité a été retenue dans le cadre de la délégation de service public relative à la conception, la construction et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique. Cette réalisation devait être opérationnelle fin 2022.

***Infos diverses... :**

→ Mouvements de locataires :

Monsieur Duffroy, responsable « Bâtiments » fait savoir que 2 logements se sont libérés et ont trouvé preneur.

- F3 au 6 rue Louis Pergaud actuellement occupé par Mme Cart-Lamy Elise remplacée par la famille de Mme Lemoine Christèle le 01/11/2021
- F5 au 2 rue des Croix Neuves occupé par Mme Cuby : cet appartement est repris par la famille de M Robert Alan et Mme Paumier Lauriane le 01/10/2021 (A noter que les 2 enfants de 4 et 6 ans seront scolarisés sur le groupe Scolaire de Montrond)

Par ailleurs le logement de type F2 au 2 rue des Croix Neuves, occupé par Mme Vadjic Emilie sera vacant le 16 Octobre prochain : celui-ci devra faire l'objet d'une rénovation avant de le proposer à la location.

→ installation de compteurs/analyseurs aux entrées d'agglomération :

Monsieur le maire fait savoir que la commune s'est rapprochée de la DDT de Lons les Saunier (Mission Sécurité et Education Routières) en la personne de M Garnier Cyrille qui installera « gratuitement » des appareils de statistiques de comptage et de vitesse ... dans l'agglomération de notre village. Une rencontre aura lieu le 22 Septembre sur site pour convenir des emplacements de comptages.

→ Devenir de la scierie : une nouvelle orientation est proposée par Monsieur le maire quant à l'éventuelle conservation de l'ancienne scierie, rue des Croix Neuves . Monsieur Maire fait savoir qu'il a pris l'attache, d'un expert, d'un artisan charpentier, et d'un artisan maçon qui ont confirmé que le bâtiment était sain, sans amiante... Ce bâtiment présente de beaux volumes, notamment une grande surface en sous-sol, pouvant éventuellement servir d'emplacement d'une future chaufferie...

Après concertation la majorité des membres du conseil municipal donne un accord de principe au lancement de ce nouveau projet de réhabilitation de l'ancienne scierie.

Une première rencontre avec le service du Sidec (M Verjus Laurent) est programmée mercredi 22 Septembre) pour lancer une étude de faisabilité concernant la future maison des aînés. Les élus se rapprocheront aussi du SIDEc (service électricité), en concertation avec Enedis pour statuer sur le devenir du transformateur, vieillissant , et potentiellement dangereux, propriété de la commune.

→ Stagiaire au secrétariat de Mairie : Monsieur le maire fait savoir que Mme Gindre Carole, effectuera un stage pratique auprès d'Annie, secrétaire au titre du dispositif de formation des secrétaires de mairie (entre 150 et 200 heures entre le 17 Septembre au 17 Décembre 2021).